

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1923

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

RAPPORT DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1923



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1922-1923

PAR

M. le professeur Rodolphe WEBER



LE rapport du recteur s'inspire forcément de ceux de ses prédécesseurs; c'est un peu par esprit de corps, et surtout pour une raison que j'aurai le pénible devoir d'exposer plus loin, que j'ai parcouru ceux de M. le professeur Albert Mayor (1912-13-14).

Il y indiquait que le nombre de nos étudiants était tombé d'un peu plus de 2000 à 1858, puis à 1669. « Mais, disait-il, ce fléchissement ne doit pas être considéré comme une preuve de déchéance. Il est dû uniquement à la guerre des Balkans ».

Or, notre Université a compté, durant le semestre d'hiver 1922-23, 748 étudiants et 322 auditeurs, et actuellement sont inscrits 690 étudiants et 190 auditeurs.

Plusieurs de nos collègues, inquiets de cette situation, ont demandé au Sénat d'étudier les moyens d'y remédier. A n'en point douter, ce sont avant tout les conditions défavorables du change qu'il faudrait pouvoir modifier. Toute autre thérapeutique ne sera que palliative. Nous espérons qu'avec l'aide bienveillante de la Société académique, il sera possible de donner vie à un Secrétariat permanent du Comité de patronage des étudiants étrangers, ce qui faciliterait les relations avec les élèves qui nous viennent du dehors. Il serait cependant erroné de croire qu'actuellement personne ne soit là pour fournir aux étudiants tous les renseignements désirables: ce qui peut les intéresser leur est communiqué avec autant d'exactitude que de promptitude, oralement ou par correspondance, par M. Roussy, notre dévoué secrétaire.

En dépit de l'effectif relativement réduit de nos étudiants, nous maintenons, avec M. Mayor, que l'on aurait grand tort d'y voir une marque de déchéance. Peut-être certains cours théoriques peuvent-ils être donnés avec succès à un auditoire considérable, mais il est certain que les travaux de laboratoire, les recherches personnelles, le contact si précieux entre maîtres et étudiants, dépérissent dans l'encombrement. Cela est tout particulièrement démontrable en médecine; si j'ose m'attribuer quelque compétence dans ce domaine, je prétendrai que nous formons actuellement des praticiens méritant encore mieux la confiance de leurs malades que durant la période de grande pléthore universitaire.

Il faut s'efforcer de revenir à un juste milieu: un auditoire gentiment peuplé qui encourage le professeur à donner à sa leçon tout l'attrait compatible avec le sujet traité.

Signalons ici une augmentation considérable et réjouissante du nombre des étudiants suisses.

Point n'est donc besoin de dire que nous serons heureux de voir de nouveau affluer les étudiants étrangers dont la présence vivifie considérablement nos échanges intellectuels.

Les cours de vacances accusent également une certaine reprise: ils ont compté un peu plus de 100 participants. Les efforts de MM. Bernard-Bouvier, G. Fatio et Thudichum et l'appui de la Société académique ont donc porté des fruits. Une bonne part de ce succès revient également sans aucun doute aux membres de la Société des Nations, du Bureau international du Travail, aux hommes d'Etat, aux savants et aux professeurs qui se sont généreusement mis à la disposition des organisateurs. Qu'ils soient assurés de la reconnaissance de l'Université.

D'autre part, M. le Conseiller d'Etat, président du Département de l'Instruction publique a bien voulu ratifier la proposition du Sénat, qui autorise les élèves-boursiers de pays à monnaie fortement dépréciée à s'acquitter de leurs finances de cours à la valeur d'avant-guerre de leur argent.

Dans le but de créer des relations plus étroites entre les Universités anglaises et suisses, de faciliter les échanges de professeurs et d'étudiants, s'est réunie à Bâle, l'été dernier, une Commission de délégués. Genève y fut représentée par MM. V. Martin et R. Weber. Dorénavant nos étudiants, porteurs de maturités régulières, seront admis sans difficultés par les Hautes Ecoles d'Angleterre. Depuis fort longtemps, nous procédons ainsi vis-à-vis des étrangers de tous pays. Vos délégués ont conservé le plus beau souvenir de ces séances en la vénérable Aula et de la réception somptueuse au Casino, ainsi que de l'accueil si cordial dans les familles de Bâle.

Ce besoin de fraterniser, de démolir les barrières créées par la guerre, nous a valu des offres d'échanges d'étudiants de la part de divers pays, offres qui seraient surtout utilisables pour les vacances.

La visite des étudiants américains, chanteurs émérites, et celle des Hongrois, réalisent une première étape de ce mouvement international. Il convient également de rappeler l'arrivée inattendue d'un certain nombre d'étudiants de l'Université de Strasbourg au Parc des Eaux-Vives, le jour du Dies 1922.

L'an dernier, Genève vit se réunir pour la première

fois la Commission internationale de Coopération intellectuelle, sous la présidence de M. Bergson. Cette Commission voulut bien accepter la modeste invitation de l'Université: d'excellentes, émouvantes paroles furent échangées à Beau-Séjour. Une adresse, due à la plume de M. Borgeaud, commémore le souvenir de cette soirée.

On se souvient qu'au cours de la guerre, notre Haute Ecole, désireuse de se rendre utile, a reçu de nombreux internés de langue française. Ils ont pu ainsi reprendre leurs études interrompues par l'appel de la patrie. M. DeCrue, qui a conquis le titre si beau et si humanitaire de « Recteur des Internés » a été chargé par le Gouvernement de Bruxelles de remettre à l'Université la Médaille d'or de la Reconnaissance, qui rappellera à jamais que des officiers et des soldats belges ont fréquenté nos cours.

L'Aula et d'autres locaux ont de nouveau été mis à la disposition de nombreuses sociétés pour des séances ou des cours. Citons, entre autres, la Société académique, dont l'aide nous est si précieuse, le Colloque mathématique des Universités de la Suisse romande, sous la présidence de M. Fehr, la Société de physique, et tout récemment le Congrès des médecins suisses. Les conférences de MM. Spitteler, Verneau et Weiss y ont attiré un très nombreux public.

Lors de la réception des nouveaux élèves, M. H. Reverdin fit une allocution très applaudie. Il y caractérisa leurs obligations envers les sciences qu'ils ont choisies pour objet de leurs études (conscience scientifique). Bien que répartis dans les « Facultés » nos étudiants ont le grand privilège de participer à la « vie universitaire », dont les manifestations scientifiques, philosophiques et morales méritent toute leur attention. Enfin M. Reverdin fit allusion à tous les « intellectuels » qui, dans plusieurs pays, sont menacés de sombrer dans la misère.

Le décès de M. le professeur L. Bard, enlevé en pleine activité, a vivement affecté le corps professoral. Les lignes suivantes, émanant de M. Rochat, doyen de la Faculté de théologie, donnent une idée de la haute valeur du collègue que nous avons perdu:

« M. Louis Bard avait fait ses études au Collège de Genève, puis à l'Université. Il était licencié ès-sciences sociales et bachelier en théologie. Il poursuivit ses études à Bâle et à Paris.

Etant pasteur à Carouge, il fut nommé professeur à l'Université en 1910. Il succédait à Marc Doret dans la chaire de théologie pratique. Travailleur consciencieux, il ne tarda pas à être très estimé des étudiants. Ils apprécièrent la valeur de ses cours pleins de remarques judicieuses et d'expériences personnelles. M. Bard eut à s'occuper spécialement des étudiants français ou étrangers; il les suivit avec une sollicitude toute particulière et une affection vraiment paternelle.

Comme collègue, M. Bard était animé d'un esprit aimable; ses conseils étaient judicieux. Son départ laisse un grand vide au sein de la Faculté. L'Université perd en lui un professeur qui lui était très attaché et qui l'honorait hautement. »

La mort nous a encore enlevé MM. Ph. Godet, à Neuchâtel, Th. Dufour, directeur honoraire de la Bibliothèque publique et universitaire, Ernest Solvay, Eugène Huber, tous quatre Docteurs *honoris causa* de notre Université. M. Solvay nous avait donné une preuve tangible de son attachement en créant un fonds destiné à l'étude des poids atomiques.

Atteint par la limite d'âge, M. Alfred Martin s'est retiré de l'enseignement; une émouvante cérémonie a marqué ce départ.

« M. A. Martin, durant 38 ans a consacré le principal de son activité et de ses forces à la Faculté de droit et à l'Université. Il fut, à Genève, le premier commentateur du Code fédéral des Obligations, puis le premier commentateur du Code civil suisse, à l'élaboration et à la rédaction duquel il a collaboré pendant de nombreuses années. Il a enseigné avec une clarté et une sûreté qui ont fait de lui un véritable maître. Il a été, en outre et dans la meilleure acception du terme, « un citoyen ».

Tels sont quelques traits saillants du portrait que M. G. Werner, doyen de la Faculté de Droit, trace de

notre nouveau professeur honoraire. Il est de nature à faire comprendre combien est réconfortante la certitude que M. Martin restera attaché à l'Université, dont il fut deux fois recteur et à laquelle ses travaux font le plus grand honneur.

Les membres du Sénat auront dorénavant le plaisir de contempler les traits de leur savant collègue, dont le médaillon de M. Angst fait si bien ressortir les lignes sympathiques et spirituelles. En remerciant les généreux donateurs, nous exprimons le vœu qu'en ces temps difficiles, l'esprit juste et pondéré de M. Martin veuille toujours inspirer nos délibérations.

Les toutes dernières séances du Bureau, de la Faculté de Médecine et du Sénat ont eu à s'occuper de la démission de M. le professeur Albert Mayor. Les démarches entreprises immédiatement auprès de lui, pour le conserver à son enseignement, n'ont malheureusement pas abouti. Il va donc falloir encore une fois renoncer à la collaboration d'un esprit fin et d'une exactitude scientifique rigoureuse, dont les critiques même appelaient la conciliation, enfin d'un caractère auquel on ne pouvait s'empêcher de s'attacher profondément. L'influence exercée par M. Mayor fut souvent aussi salubre aux bien portants que bienfaisante pour les malades. La mesure sévère qu'il appliqua à la taxation de ses importants travaux justifie notre admiration et nous fait déplorer d'autant plus profondément son départ.

M. le professeur Tuor, titulaire de la chaire de Droit commercial, a accepté un appel qui lui a été adressé par l'Université de Berne. Ce n'est pas sans de vifs regrets que la Faculté voit s'éloigner ce savant aussi modeste que distingué.

M^{lle} Stern (chimie physiologique), MM. Wiki (prescription et dispensation des médicaments), Schidlof (physique spéciale) et Long (neuropathologie) ont été confirmés dans leurs fonctions de professeurs extraordinaires.

Par appel ont été nommés: MM. E. Briner, professeur ordinaire de chimie théorique et technique;

G. L. Duprat, professeur ordinaire de sociologie et d'économie sociale;

D. Mirimanoff, professeur extraordinaire de calcul des probabilités.

M. H. de Claparède, jusqu'ici professeur extraordinaire d'histoire du droit moderne et de droit germanique, est devenu professeur ordinaire d'histoire du droit.

M. Albert Richard a été nommé à la chaire ordinaire de droit civil suisse, tandis que l'extraordinariat de calcul différentiel et intégral et de mécanique rationnelle a été confié à M. Rolin Wavre.

Notre Université, avec l'approbation du Conseil d'Etat, a conféré le titre de Docteur *honoris causa* à plusieurs savants:

Le Doctorat en théologie *honoris causa* à M. le pasteur Adolphe Keller, à l'occasion de la publication de son importante étude sur le protestantisme américain, en considération de ses travaux et de l'activité dont il a fait preuve pour resserrer les liens intellectuels et spirituels qui unissent les différentes parties de la Suisse, et de ses efforts pour établir des relations étroites entre le protestantisme suisse et le protestantisme américain.

Et nous sommes heureux de saluer la présence ici même aujourd'hui de deux nouveaux docteurs *honoris causa*, l'un, M. Seward, en sciences, l'autre en lettres M. Freshfield.

Nos délégués au Centenaire de Pasteur ont remis à Strasbourg le diplôme de Docteur ès sciences naturelles *honoris causa* à M. Amédée Borrel, professeur d'hygiène et de bactériologie à l'Université de Strasbourg, en reconnaissance de ses travaux dans le domaine de la zoologie et de la bactériologie, et plus particulièrement de ses études de l'étiologie du cancer, et le diplôme de Docteur ès sciences physiques *honoris causa* à M. Pierre Weiss, professeur de physique à l'Université de Strasbourg, ancien professeur à l'École polytechnique fédérale à Zurich, en reconnaissance de ses travaux sur le magneton, qui a jeté un jour nouveau sur la structure intime du magnétisme.

Mentionnons à ce propos, avec un sentiment de gratitude, que M. Fleiner, D^r en droit *honoris causa*, a dédié à notre Université son grand ouvrage sur le Droit public suisse.

Divers dons, témoignages d'intérêt pour notre Haute Ecole, nous sont parvenus: Ce sont les portraits de MM. H. Fazy et H. Cailler, remis par leurs familles, le médaillon de M. A. Martin, offert par la Faculté de Droit. M. Pirenne nous a gracieusement dédié un exemplaire de son « Histoire de la Belgique » et M. Helbronner sa magnifique « Description géométrique détaillée des Alpes françaises. »

Des lettres de félicitations et de vœux ont été envoyées: à l'Université François Joseph à Vienne, pour son 50^e anniversaire; à Washington et Jefferson College pour son 25^e anniversaire; à la Société asiatique à l'occasion de son centenaire; aux Universités de Buffalo et de Syracuse (Etats-Unis) lors de l'installation de leurs nouveaux recteurs. Enfin une adresse en latin, rédigée par M. le professeur Paul Oltramare, a été transmise au Collège de Canterbury (Nouvelle-Zélande), dont le 50^e anniversaire coïncide avec le nôtre.

Mentionnons encore les délégations suivantes: M. Fehr aux journées sportives universitaires, à Zurich; M. DeCrue au 5^e Congrès des Sciences historiques à Bruxelles, dont notre distingué collègue fut un des présidents; MM. Chodat et Cristiani à Paris et Strasbourg aux cérémonies du centenaire de Pasteur; M. Montet au centenaire de la Société asiatique de Paris.

M. Gardy a bien voulu nous représenter à la réunion du Comité de l'association des bibliothécaires suisses.

Plusieurs de nos professeurs ont été l'objet de distinctions flatteuses; voici celles qui nous ont été signalées:

Professeur Beuttner, chevalier de la Légion d'honneur.

» Cristian, D^r *honoris causa* de Padoue.

» Eternod, commandeur de l'ordre du Nicham.

» Fulliquet, D^r *honoris causa* d'Edimbourg.

» D^r Gautier, membre correspondant de la Société de pédiatrie.

» Malche, officier de l'Instruction publique.

Professeur Moriaud, D^r *honoris causa* de Strasbourg.

» Pittard, membre honoraire de la Société d'archéologie du midi de la France.

» Toendury, délégué par le Conseil fédéral à diverses conférences internationales du domaine économique.

MM. les professeurs de la Faculté de Droit ont réalisé une généreuse idée en créant le fonds Godefroy. La teneur très large des statuts en assure l'emploi: « il est destiné plus généralement à des buts utiles à la Faculté. »

Le prix Gide fondé par M^{me} Darier-Gide, en souvenir de son père, le professeur David Etienne Gide, sera annoncé pour la première fois dans le prochain programme des cours de l'Université. Le prix sera décerné par la Faculté de Droit à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet déterminé de droit civil suisse ou français.

La bourse Thomas Harvey facilitera des voyages d'étude en pays de langue anglaise.

Qu'il nous soit permis, à ce propos, de faire remarquer que bien des prix ne peuvent pas être attribués, faute de concurrents; et pour d'autres buts, l'argent nous fait défaut. Certes, notre profonde reconnaissance envers les fondateurs des prix universitaires reste intacte; mais les conditions d'existence des étudiants, les programmes des études elles-mêmes sont tellement modifiés qu'il faudrait être autorisé à y adapter les revenus de ces divers fonds.

En une modeste, mais bien cordiale cérémonie, M. Ch. Demont a reçu les félicitations du Bureau en même temps qu'un souvenir dédié par MM. les professeurs à l'occasion de ses 25 ans de fidèles services.

M. Becchio qui occupait depuis quelques années le poste de concierge de l'Ecole de médecine est décédé en février.

FACULTÉS

La Faculté des Sciences a continué cette année son cours d'histoire et de philosophie des Sciences. Donnés sous forme de conférences par les différents professeurs de la Faculté, il a été très suivi par les étudiants et par les amis de l'Université, ce qui est un précieux encouragement pour l'avenir.

La Faculté a décidé d'inscrire au programme du semestre prochain un cours de Limnologie (science des lacs) organisé de la même façon. Notre Université est placée mieux que toute autre pour entreprendre de telles études, d'autant plus que la Faculté des Sciences dispose, grâce à la générosité de la Société académique, d'un bateau pour recherches sur le lac, « l'Edouard Claparède ».

Enfin la Faculté a célébré le centenaire de Pasteur dans une séance solennelle à l'Aula de l'Université. Les étudiants et les amis de l'Université y avaient été invités; le Président du Département de l'Instruction publique, le Consul de France et le Président de la Société académique honorèrent cette solennité de leur présence. (Prof. L. W. COLLET, doyen).

En ce qui concerne l'enseignement, diverses modifications ont été apportées au régime de la Faculté. L'enseignement du calcul des probabilités a été détaché de la chaire principale de mathématiques supérieures et de mécanique rationnelle; il est maintenant l'objet d'un extraordinariat comportant une heure par semaine.

Le nombre des heures de cours, de conférences et de travaux pratiques, dont est chargé M. le professeur Edouard Claparède a été porté à cinq par semaine; il en est de même pour l'enseignement de M. le professeur Eugène Pittard.

M. Fernand Lévy a obtenu l'habilitation comme privat-docent.

* * *

Quant à la Faculté des Lettres, il convient de mentionner la séance où M. Carl Spitteler a lu un fragment de son nouveau Prométhée, en novembre, séance qui avait attiré une foule considérable à l'Université.

D'autre part M. Jeanroy, professeur à la Sorbonne, a fait, dans la chaire de M. Muret, une leçon sur les recherches récentes sur la Chanson de Roland.

En outre, la Faculté s'est associée à la célébration du Centenaire de H. F. Amiel, centenaire auquel plusieurs de ses professeurs se sont activement intéressés.

(Prof. V. MARTIN, doyen.)

* * *

La Faculté des Sciences économiques et sociales, grâce à l'obligeance du Département de l'Instruction publique, possède maintenant, à proximité de l'Université, de nouveaux locaux où elle a installé sa bibliothèque, très appréciée des étudiants, une salle de lecture et de travail, ainsi que les Archives économiques. Ces dernières, qui souffraient de l'exiguïté de leur installation antérieure, se sont sensiblement augmentées récemment, soit par l'envoi de documents de la part de nombreuses sociétés commerciales, soit par des dons que nous devons en particulier à l'obligeance des Archives économiques de Bâle et de la Chambre de Commerce de Genève. Actuellement, les Archives donnent lieu à plusieurs travaux de la part des étudiants avancés et nous ne doutons pas que cette collection de documents, uniques à Genève, ne soit de plus en plus utilisée par les travailleurs universitaires et par le public qui s'intéresse à ces questions.

La Faculté a eu le privilège de pouvoir conduire ses étudiants au Secrétariat de la Société des Nations et au Bureau international du Travail, où MM. les Directeurs des diverses sections ont donné avec la plus grande amabilité toutes les explications désirables sur l'organisation de ces deux admirables institutions qui ont déjà rendu de si éminents services, bien qu'elles n'aient que

quelques années d'existence. Une série de conférences, données par MM. les Chefs de division du Bureau international du Travail, a été organisée et s'est prolongée durant les deux semestres de la présente année universitaire. Les nombreux auditeurs que ces conférences ont réunis ont été mis au courant du fonctionnement des principaux organes du Bureau international du Travail et de l'œuvre qu'il a déjà accomplie.

Les étudiants accompagnés de plusieurs de leurs professeurs ont pu visiter aussi quelques grandes administrations, en particulier l'administration fédérale des postes de Genève et la Société coopérative suisse de consommation, où des guides obligeants, après leur avoir fait un exposé général de l'histoire et du développement de ces institutions, les ont mis en contact direct avec la pratique de grandes organisations publiques et privées.

La générosité de la Société académique a permis à la Faculté de faire l'achat de quelques centaines de volumes qui manquaient à sa bibliothèque et de très utiles collections de clichés. La Faculté tient à exprimer à la Société académique sa vive gratitude pour le subside qu'elle lui a accordé et qui lui permettra en outre d'acquérir un épidiastroscope perfectionné de grand modèle qu'elle installera dans la salle 46 et dont les autres Facultés pourront, d'ailleurs, également faire usage.

(Prof. W. ROSIER, doyen).

* * *

A la Faculté de Droit, pendant le semestre d'hiver 1922-23, M. le professeur Eugène Borel, absorbé par ses hautes fonctions de Président du Tribunal anglo-allemand, dont le siège est à Londres, a été remplacé pour l'« Introduction à la science du droit » par le professeur Hugo de Claparède, et pour le « Droit international public » par M. le Dr Ruegger, secrétaire de Légation, attaché au Département politique à Berne. M. E. Borel a tenu toutefois à donner lui-même deux séries de leçons sur la Société des Nations.

Pendant le semestre d'été 1923, M. le professeur Borel est remplacé, pour le « Droit international privé » par M. le professeur Meumann.

M. le professeur Paul Moriaud, ancien doyen de la Faculté de Droit et vice-recteur actuel de l'Université, a été l'objet d'une distinction très remarquée: La Faculté de droit de Strasbourg l'a nommé « Docteur honoris causa » en le comprenant dans la célèbre promotion « Aubry et Plan ».

La Faculté de Droit a organisé en l'honneur de M. le professeur Alfred Martin, qui a pris sa retraite à la fin du semestre d'été 1922, une soirée dans les salons de l'Athénée, le 19 décembre 1922. M. le professeur Thormann, doyen de la Faculté de droit de Berne, et M. le juge fédéral Robert Fazy ont pris la parole au cours de la séance, donnant ainsi toute sa valeur à l'hommage rendu à M. Alfred Martin.

Ce n'est pas sans émotion que la Faculté a appris le décès de M. Eugène Huber, professeur à l'Université de Berne, l'auteur du Code civil suisse. La Faculté a délégué aux obsèques solennelles M. le professeur Albert Richard. M. Richard a consacré une leçon publique à l'œuvre du grand jurisconsulte que la Suisse vient de perdre.

Les professeurs de la Faculté ont été heureux de participer aux cours de vacances organisés pendant l'été 1922. Il en sera de même cette année.

(Prof. G. WERNER, doyen.)

Une modification a été apportée à l'enseignement dans la Faculté de Droit. L'enseignement du droit public général a été distrait de la chaire de M. Borel et M. G. Werner a été chargé de l'enseignement du droit public et administratif, en adjoignant à son enseignement actuel le droit public général.

* * *

Les étudiants français semblent heureusement reprendre aujourd'hui le chemin de la Faculté de Théo-

logie de Genève; des jeunes gens viennent de Strasbourg, renouant ainsi les anciens liens existant entre cette université et la nôtre. En outre, des Suisses allemands passent volontiers un ou deux semestres à la Faculté, et, au point de vue national et patriotique, leur présence a une haute valeur.

Il convient aussi de relever le succès qui va en s'affirmant de l'Institut pour les Ministères féminins. Cette création relativement récente répond aux besoins actuels et permet à des jeunes filles de se préparer aux diverses tâches religieuses pour lesquelles leur activité est aujourd'hui réclamée. Ces jeunes filles suivent les cours ordinaires de la Faculté ou ceux qui sont organisés à leur intention.

Les cours spéciaux destinés au grand public et donnés par des professeurs ordinaires ou des privat-docents attirent — surtout en hiver — des auditoires fort respectables.

On le voit, la Faculté de Théologie s'efforce de s'adapter aux conditions actuelles de la vie religieuse et de répondre aux exigences modernes, et heureusement elle paraît y réussir. (Prof. E. ROCHAT, doyen.)

* * *

A la Faculté de Médecine, M. le professeur Kummer a repris ses fonctions au début du semestre d'hiver. Le Recteur, qui assistait à la première leçon, a exprimé l'espoir que la paix, enfin rétablie en clinique chirurgicale, y règnera longtemps au grand avantage du professeur, des malades et de l'enseignement.

La Faculté a délégué son Doyen au centenaire de Jenner à Paris en mars et à celui de Pasteur à Paris et Strasbourg en mai.

En outre un essai a été fait d'ouvrir le laboratoire d'anatomie pendant le semestre d'été pour faciliter les études et les travaux des étudiants confédérés.

(Prof. H. CRISTIANI, doyen).

* * *

L'Université a eu l'honneur de recevoir plusieurs écrivains ou savants étrangers qui ont bien voulu faire quelques leçons. Ainsi, outre MM. Carl Spitteler et Jeanroy, déjà nommés, M. René Verneau a fait, dans la chaire de M. Pittard, une leçon sur la race de Croz-Magnon, et M. Pierre Weiss a donné le résultat de ses recherches sur le magneton en chimie et en physique.

D'autre part nos professeurs ont été appelés plusieurs fois à donner des conférences hors de Genève. M. Claparède a parlé en Espagne et en Hollande, M. Bernard Bouvier à Orbe, à Bâle et tout récemment à Bruxelles et à Liège. M. Bovet se trouve actuellement en Autriche.

* * *

ETUDIANTS

Suivant en cela l'exemple des universités suisses, nos étudiants se sont constitués en une Fédération dont les statuts ont été approuvés par le Sénat. Elle est appelée à remplacer l'ancien « Conseil »; elle représente la « totalité » de nos élèves, dans les diverses manifestations interuniversitaires et c'est avec son Bureau que pourront être mises à l'étude toutes les questions intéressantes à la fois les maîtres et les étudiants. Souhaitons que ce nouvel organisme contribue au développement de notre Université; à en juger par l'esprit qui a présidé à sa formation, nous pouvons bien augurer de son avenir.

Nous déplorons le décès de quatre de nos élèves: M^{lle} Nadia Tomitch, victime de son dévouement; MM. Genequand (théologie), Huguenin (lettres), de Torrenté (droit).

Tout récemment, les Zofingiens, Vieux et Jeunes, commémorant le centenaire de leurs couleurs, sont

venus ici même témoigner de leur attachement pour leur Alma mater.

Aujourd'hui, l'Orchestre universitaire a contribué à donner un cachet artistique à notre réunion. Jeune encore, il se développe heureusement sous la direction de M. Hay; nous en avons eu la preuve dernièrement en cette soirée au Parc des Eaux-Vives, à laquelle prirent part la Société académique et l'Association des anciens étudiants, professeurs, étudiants, en un mot, toute la grande famille universitaire.

L'année écoulée a vu s'ouvrir le *Sanatorium universitaire*. D'un projet international, sinon mondial, comme le veut la mode d'aujourd'hui, est issue une maison réservée aux étudiants malades de nos Hautes écoles suisses. Et si nous en croyons les écrits des pensionnaires, les rapports des collègues qui ont fait visite à Leysin, nous ne pouvons que nous en féliciter. Le sentiment de rester en contact avec l'Université est un grand réconfort; il est entretenu par les conférences de nos collègues, et par l'activité si fructueuse et si cordiale du Dr Vauthier. Le tableau que, au retour d'une de ces conférences, M. Ch. Werner nous a fait de la vie au Sanatorium, nous permet de prévoir que nos étudiants y feront d'excellentes cures.

Le Conseil d'Etat de Genève a pris la même décision que celui de Berne, à savoir que, si l'Université renonçait à faire partie de la Fondation du Sanatorium, les cotisations seraient encore payées durant quatre semestres; nous lui en sommes reconnaissants, car la base financière du Sanatorium se trouve ainsi consolidée.

* * *

Au moment où nous aurions lieu de célébrer le cinquantenaire de la transformation de l'ancienne académie en université, nous arrive un triste message.

La guerre et ses conséquences désastreuses ont péjoré à tel point les finances des cantons que l'on se voit dans l'obligation d'envisager une réduction sérieuse

des budgets universitaires. Bien qu'aucun projet n'ait encore pris une forme nette, certains journaux ont déjà parlé d'une fusion des universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel; chaque siège n'en conserverait qu'un tronçon. Pareille perspective est douloureuse pour une institution qui compte d'anciens élèves dans tous les pays du monde. Quelle pitoyable diminution de l'horizon intellectuel des professeurs et des étudiants cela nous vaudrait!

Au premier moment de stupeur succède un sentiment d'envie: nous pensons involontairement aux collèges de langue anglaise, fondations tout à fait indépendantes.

Et pourtant le passé nous autorise à être fiers de nos origines démocratiques; tout permet de croire que nous traversons une crise transitoire.

En effet, les pays voisins ruinés pourtant par la guerre ne savent où caser le flot débordant des jeunes gens désireux de se livrer aux études.

Que chacun de nous s'ingénie donc à trouver le moyen d'atténuer le péril qui menace notre Haute Ecole, afin que restent vraies pour Genève les paroles gravées au fronton de notre bâtiment universitaire:

LE PEUPLE DE GENÈVE
EN CONSACRANT CET ÉDIFICE
AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
REND HOMMAGE
AUX BIENFAITS
DE L'INSTRUCTION
GARANTIE FONDAMENTALE
DE SES LIBERTÉS.

LOI DU XXVI JUIN MDCCCLXVII.